

Ville de Niort

Etablissement du schéma directeur de « Niort Canopée 2030 »

Maitre d’Ouvrage : Ville de Niort

Missions : Schéma directeur paysager et environnementale à l'échelle de la ville de Niort

Groupement : Vizea, ID-UP (mandataire)

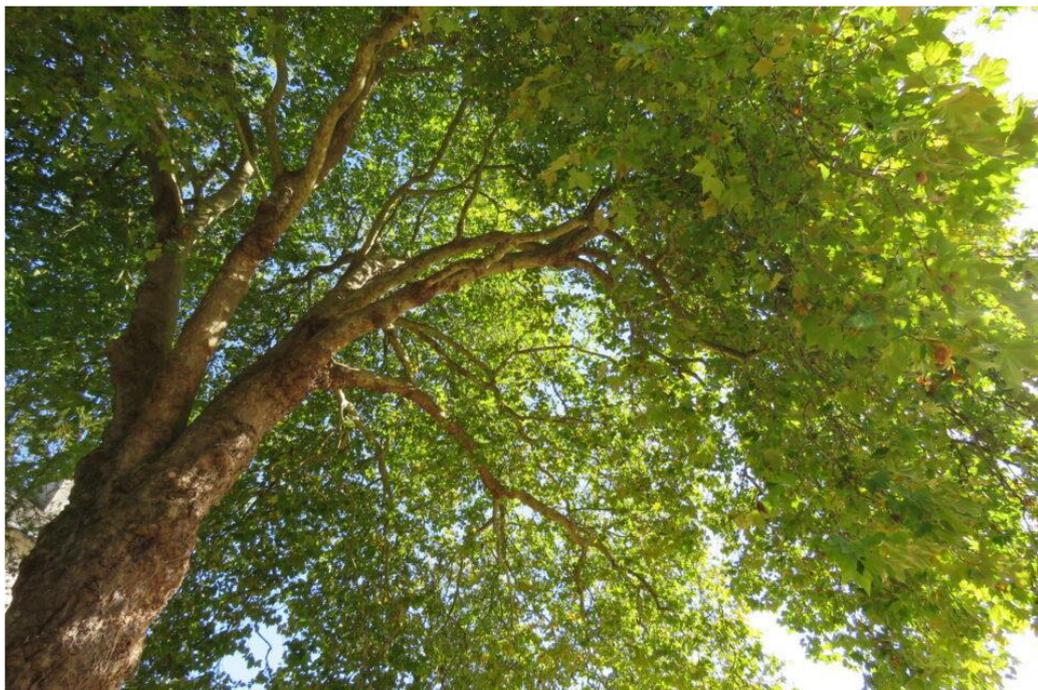
Durée de la mission : 2024 – en cours

Montant de la mission : 37 250€ HT dont part Vizea 17 550€ HT

Expertises : développement durable, écologie urbaine, biodiversité, bioclimatisme, renaturation

Enjeux environnementaux :

- *L'introduction la plus massive du végétal*
- *La désimperméabilisation des sols*
- *L'approche bioclimatique des espaces publics et en particulier des espaces publics structurants qui sont des lieux de vie et de convivialité pour les habitants qui sont des lieux de vie et de convivialité pour les habitants*
- *Le travail sur la forme urbaine et paysagère pour préserver, renforcer et créer la cohérence, l'équilibre et le bien-être*



La mission s'inscrit dans le plan global de réflexion de la commune de Niort et dans l'ambition affichée de la plantation de 60 000 arbres à échéance 2028, comme étape majeure de concrétisation de la démarche, avec pour objectifs de :

- RENFORCER les qualités paysagères et écologiques en cohérence avec les espaces naturels du territoire ;
- DEGAGER des orientations traduites par des « axes de progrès » hiérarchisés ;
- RELIER et articuler les différentes séquences spatiales de la ville qui expriment ou pourront exprimer une authentique présence de l'arbre en ville ;
- CRÉER des conditions propices à l'émergence d'une qualité urbaine autour des arbres, hybridation du développement urbain et de la nature en ville, des pratiques et des usages en cohérence avec les aspirations contemporaines, les modes de déplacement ;
- FAVORISER LA RECONNAISSANCE des qualités environnementales du territoire, effet levier sur l'attractivité et la notoriété de la ville ;
- INTEGRER tous les acteurs de la Ville dans la démarche, y compris ceux régissant les espaces privés.

L'objectif concret de la démarche est de conduire une réflexion stratégique à décliner en programmes opérationnels, dont :

- Actions sur les outils réglementaires environnementaux / contrat ORE (Obligations réelles environnementales) pour mettre en œuvre des mesures environnementales et les outils réglementaires d'urbanisme / EBC, règles PLUid... ;
- Actions sur les projets d'aménagements prévus ;
- Choix des sites à aménager et des projets à prévoir ;
- Actions générales d'aménagement des réseaux et des mobilités ;
- Actions de sensibilisation, actions pédagogiques et ciblage ;
- Actions sur la gouvernance des projets et de la politique de la Ville d'une part, sur la politique environnementale et agricole d'autre part ;
- Outils techniques à mettre en place (palette végétale adaptée selon différents critères, modes opératoires etc) pour l'adaptation des plantations au changement climatique tout en répondant à celui de la préservation / de l'accompagnement des dynamiques de la biodiversité ;
- Outils financiers à prévoir (coût de l'opération, coût de gestion).